



## Cahier des charges portant sur les modalités d'attribution de la labellisation

### « STructure d'Appui à la Recherche Lorraine Université d'Excellence »

#### Table des matières

Quelle est l'ambition du programme INFRA+ ? .....	2
Quels sont les objectifs du programme INFRA+ de LUE .....	4
Quels sont les critères d'éligibilité au programme INFRA+ ? .....	5
Quels sont les critères pour être labélisé STAR-LUE ?.....	6
Quelle est la procédure d'accompagnement du programme INFRA+ ? .....	8
Quels sont les intérêts à intégrer le programme INFRA+ et à demander le label STAR-LUE ? .....	9
✓ Donner des perspectives de lisibilité pour les communautés scientifiques et les décideurs sociaux et économiques .....	9
✓ Améliorer l'accessibilité des IRs aux communautés scientifiques du site et plus largement.....	9
✓ Valoriser les compétences, les formations et les services de la STAR grâce à un portail web performant.....	9
✓ Optimiser la traçabilité des activités de recherche .....	10
✓ Renforcer la confiance et la crédibilité auprès des partenaires industriels et économiques .....	10
Qui contacter ? .....	11



## Quelle est l'ambition du programme INFRA+ ?

La recherche dans de nombreux domaines s'appuie fortement sur des infrastructures aptes à produire et à gérer les données et informations de base nécessaires aux programmes et projets de recherche. À travers son programme INFRA+, les membres de l'I-SITE LUE ont pour ambition de développer et de mettre en réseau les **infrastructures de recherche** (IR) présentes en Lorraine, afin d'augmenter le potentiel de recherche, et l'attractivité du site lorrain dans les disciplines et les domaines de compétences prioritaires pour d'une part répondre aux 6 défis sociétaux fondant l'identité de LUE et d'autre part assurer le développement de son potentiel de recherche dans tous les domaines pertinents, fondamentaux ou finalisés. INFRA+ porte cette ambition et appuie les infrastructures de recherche qui veulent se développer dans cette direction.

Cette politique s'inspire, en l'adaptant à l'échelle d'un site de recherche, de la **feuille de route nationale des infrastructures de recherche**<sup>1</sup>, de la **stratégie européenne des infrastructures de recherche** (ESFRI)<sup>2</sup> et des initiatives nationales des EPST membres de LUE (comme la Charte des Infrastructures de l'Inra<sup>3</sup>, comme les IRs du CNRS<sup>4</sup> ou de l'INSERM<sup>5</sup>....).

Les infrastructures de recherche disponibles ou en construction sur le site lorrain sont de dimension et de finalités très variées, mais présentent un certain nombre de caractéristiques communes. Ainsi, une infrastructure de recherche :

1. regroupe un **ensemble d'équipements et/ou de savoir-faire et/ou d'informations et/ou de bibliothèques de recherche** sans contrainte à *a priori* de dimension ; mais un équipement isolé ne pourra jamais constituer une infrastructure ;
2. **vient en appui à la recherche et éventuellement à l'innovation** en mettant à disposition des équipes de recherche/innovation ses matériels, ses savoir-faire et ses compétences ;

---

<sup>1</sup><http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid70554/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid70554/la-feuille-de-route-nationale-des-infrastructures-de-recherche.html>

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/research/infrastructures/index\\_en.cfm?pg=esfri](https://ec.europa.eu/research/infrastructures/index_en.cfm?pg=esfri)

<sup>3</sup> <https://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/368466-19bb9-resource-charte-des-infrastructures-de-recherche-inra.pdf>

<sup>4</sup> <http://www.cnrs.fr/fr/recherche/tgir/ir.htm>

<sup>5</sup> <https://www.inserm.fr/connaitre-inserm/infrastructures-recherche>



## L'Ingénierie au service des défis sociétaux

---



3. est le plus souvent **partagée entre unités de recherche/équipes et accessible à toutes les équipes** qui en font la demande **selon des modalités explicites et cadrées** incluant un partage des coûts ;
4. développe une **politique qualité ambitieuse** et porte un projet de labellisation, ou est déjà labellisée ;
5. fait la preuve **d'une ouverture forte en direction des équipes de recherche et/ou des entreprises** à l'échelle régionale, nationale voire internationale ;
6. est intégrée, chaque fois que c'est pertinent, **dans des réseaux nationaux ou internationaux d'infrastructures** ;
7. mène une politique **de formation** (organisation d'école, module Ecole Doctorale, encadrement d'étudiants...) **et de développement des compétences des personnels** qui la font vivre ;
8. peut se doter de toute forme **d'organisation administrative jugée pertinente** (intégration dans une ou plusieurs unités de recherche ou UMRs, création d'une unité de service, ...). Elle développe cependant **une politique tarifaire et une comptabilité propre** au sein des structures auxquelles elle est rattachée. Elle peut être gérée par l'un ou l'autre des partenaires de LUE au nom du consortium.

**L'ambition de LUE à travers INFRA+ est d'augmenter l'efficacité, la visibilité et la pérennité des infrastructures de recherche (IRs) présentes sur le site lorrain à travers une démarche de labellisation complémentaire aux labels existants.**



## Quels sont les objectifs du programme INFRA+ ?

Dans ce contexte, le programme INFRA+ aura **trois objectifs opérationnels complémentaires** :

- Le recensement et la cartographie de l'ensemble des infrastructures disponibles dans le périmètre de LUE ; ce recensement servira également de base pour la construction du prochain Contrat de Plan Etat Région ;
- Le renforcement de la visibilité des infrastructures de recherche et de leur accessibilité aux équipes qui en ont besoin ;
- Le développement d'une politique de labellisation, passant par la création du label « STAR-LUE » (Structure d'Appui à la Recherche) et l'accompagnement visant à sa mise en œuvre.

Le programme INFRA+ de LUE s'appuie sur un label STAR-LUE (Structure d'Appui à la Recherche) qui sera accordé aux infrastructures de recherche des partenaires de LUE qui en auront fait la demande et qui auront répondu favorablement au cahier des charges des STARS LUE. Ce programme ne se substitue pas aux mécanismes de financement des IRs déjà existants ni aux processus de labellisation en cours chez les partenaires.

INFRA+ ne vise pas l'acquisition d'équipements ou de ressources spécifiques mais l'accompagnement des IRs à leur labellisation, en les accompagnant dans le développement d'une politique de qualité en recherche et de communication vers les utilisateurs. Le réseau des STARS-LUE contribuera ainsi à la visibilité et à l'attractivité du site lorrain, à l'efficacité et à la compétitivité de ses équipes de recherche.

### **Mode de fonctionnement**

Le réseau STAR-LUE est animé par une **équipe projet** INFRA+ LUE composée d'une Chargée de projet pour la valorisation des structures de recherche (LUE) et d'un Chargé d'Études Qualité en recherche de la Délégation à l'Aide au Pilotage et à la Qualité (DAPEQ\_UL) sous la responsabilité du Chef de projet de la cellule opérationnelle de LUE. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec les infrastructures existantes, avec les Services Qualité des partenaires LUE, avec les unités de recherche des partenaires de l'Initiative LUE pour établir une cartographie des IRs de LUE et accompagner les équipes lors de la mise en place du label « STAR-LUE », voire les certifications européennes et internationales. Cette équipe rend compte directement au directeur exécutif de LUE.



## Quels sont les critères d'éligibilité au programme INFRA+ ?

Le programme INFRA+ se concentre sur l'identification d'Infrastructures de Recherche portées par les partenaires de LUE. Une STAR peut regrouper plusieurs plateaux techniques s'inscrivant dans une même logique scientifique ou technologique. Elle fonctionne idéalement sur la base d'un triptyque d'activités :

- Recherche & Développement ;
- Formation pour les utilisateurs et continue ;
- Prestations de service.

Toute IR est éligible à la labellisation STAR-LUE à condition d'avoir un partenaire LUE comme tutelle (Université de Lorraine, CNRS, INRA, Inria, INSERM, CHRU, AgroParistech ou GeorgiaTech Lorraine).

Peuvent être considérées comme des STAR : les plateformes analytiques dans les laboratoires, les plateaux techniques, les plateformes technologiques, les centres de compétences, les Centres d'Investigation Cliniques, les installations ou unités expérimentales, les Centres de Ressources Biologiques ou d'Informations, les centres de calcul, les sites ou réseaux de monitoring environnemental/ Sites d'Observation et de Recherche sur l'Environnement (SOERE), les Zones Ateliers, les démonstrateurs pour l'innovation, ...

**L'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) est un formulaire en ligne. Il permet aux IRs de se déclarer STAR en renseignant :**

- 1) Les informations nécessaires à leur cartographie ;
- 2) Leur volonté d'être accompagné ou non vers l'obtention du label STAR-LUE.

**Dans les cas où l'IR est déjà labellisée (Inra, ...) ou certifiée (AFNOR, ISO), la labellisation « STAR-LUE » est automatique. Le cas échéant, cela ne dispense pas les IR de se déclarer partie intéressée au programme INFRA+ afin d'être cartographiée et valorisée.**

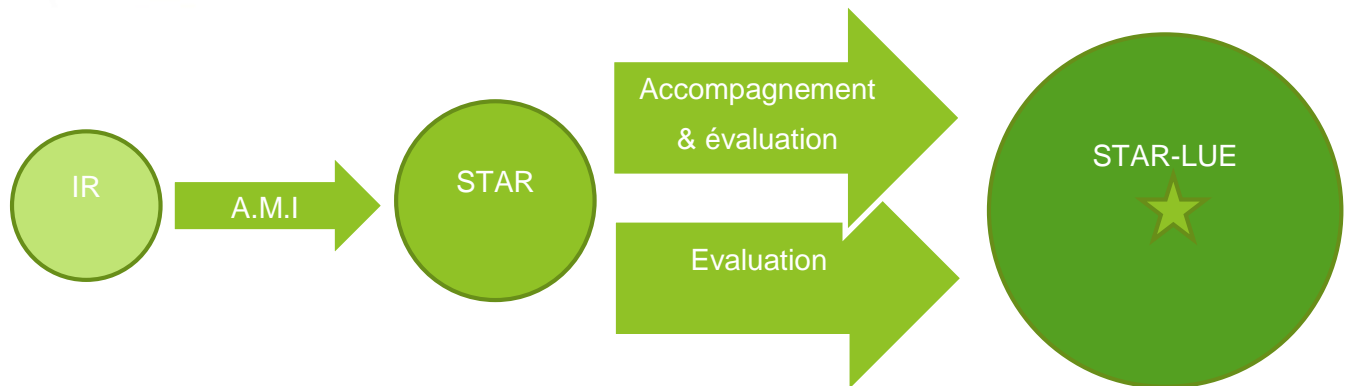


Figure 1 d'une Infrastructure de Recherche à une STAR-LUE

## Quels sont les critères pour être labélisé STAR-LUE ?

Une IR labellisée STAR-LUE est le regroupement d'équipements et de moyens humains destinés à offrir à une communauté d'utilisateurs des ressources technologiques et une expertise de haut niveau. La labellisation « STAR-LUE » s'appuie sur cinq critères essentiels, que l'accompagnement proposé par le programme INFRA+ peut vous aider à mettre en place et/ou formaliser :

1. **Politique d'ouverture et qualité** : Il s'agit d'apprécier la logique, le positionnement, les objectifs et les orientations de la STAR vis-à-vis des préconisations, notamment :
  - Les objectifs technologiques, de R&D de partenariat ;
  - Les services développés ;
  - Le développement technologique ou méthodologique, la démarche d'innovation ;
  - La politique de partenariat ;
  - L'articulation avec l'écosystème scientifique et d'infrastructures, régional, national et européen.
  - Les modalités contractuelles avec les principaux utilisateurs/partenaires/clients.
  
2. **Fonctionnement** : Ce critère concerne les modalités de pilotage et de gouvernance de l'IR. Il s'agit de préciser le type d'activité (services aux communautés, développement technologique et innovation, formation, valorisation, ...).
  - Description des activités ;
  - Description des instances ;
  - Prise en compte des besoins et attentes des parties intéressées.



## L'Ingénierie au service des défis sociétaux



Une STAR est le plus souvent intégrée dans une (voire plusieurs) unité(s) de recherche, mais peut également fonctionner comme une unité de service. La labellisation STAR concerne les STARs quel que soit leur statut administratif.

3. **Modèle économique** : Ce critère est destiné à apprécier la nature et l'état des ressources, ainsi que les données permettant d'apprécier la soutenabilité économique de la STAR.
  - Clients et prestations/produits délivrés ;
  - Politique de tarification ;
  - Projets d'investissement ou de dimensionnement ;

La soutenabilité économique n'est pas synonyme de rentabilité économique.

4. **Gestion des données** : La STAR doit développer une politique de gestion des données de la recherche, c'est-à-dire les enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons) qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats de recherche (données d'observation, expérimentales, computationnelles ou de simulation, dérivées ou compilées, de référence). Elle doit également prendre en compte ou projeter une politique de valorisation des données voire publications relative au concept FAIR<sup>6</sup>.

Les données produites et financées par des fonds publics entrent dans le domaine public ou sont disponibles en accès libre, sous réserve de principes éthiques ou d'une éventuelle période d'usage restrictif liée aux dispositions légales et réglementaires (respect des libertés individuelles, secret industriel et commercial, propriété intellectuelle, protection du patrimoine scientifique et technique, etc.). Selon les accords, les STARs garantissent tout ou partie de la confidentialité des données financées sur fonds privés.

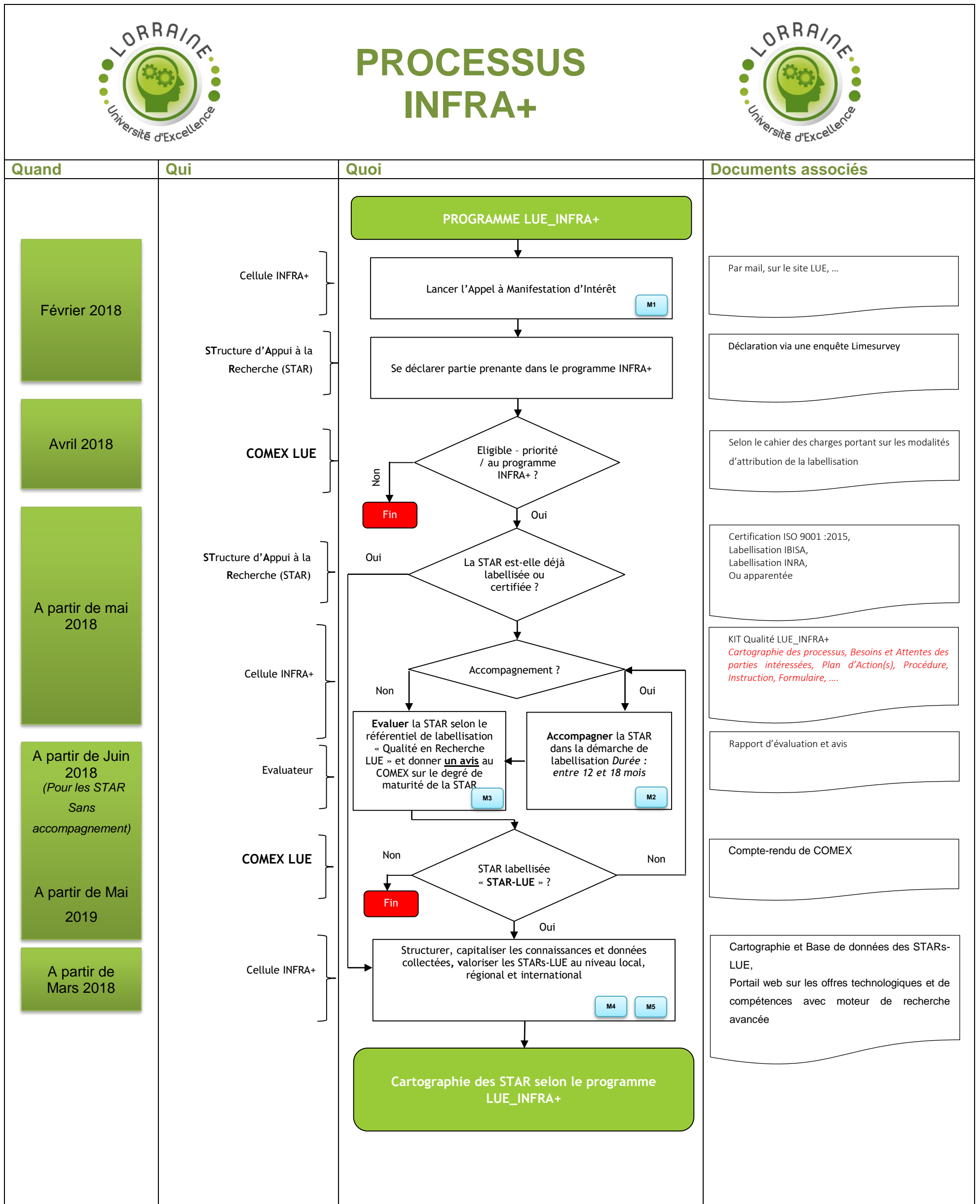
5. **La gestion des compétences de la STAR** : La STAR doit développer une politique de formation des personnels et de valorisation des compétences humaines et techniques ; elle doit le cas échéant intervenir en soutien à la formation initiale ou continue, dont la formation par apprentissage ; elle doit enfin développer une vision de ses besoins en compétences nouvelles, en liaison avec l'Unité d'appartenance le cas échéant.

**La labellisation sera accordée pour une durée de 6 ans. Durant cette période, une évaluation de suivi de la labellisation sera réalisée tous les 24 mois.**

---

<sup>6</sup> Findable, Accessible, Interoperable, and Re-usable <http://doranum.fr/>

Quelle est la procédure d'accompagnement du programme INFRA+ ?



L'AMI est un AMI au fil de l'eau, le formulaire de déclaration d'intérêt au programme Infra+ restera accessible tout au long du programme. Dans le cadre d'un accompagnement qualité, il sera demandé à la plateforme de nommer un référent qualité, en lien direct avec l'équipe spécialisée. A la fin de l'accompagnement, la STAR sera évaluée par l'équipe spécialisée ou le référent qualité d'une autre plateforme (évaluation croisée), et remettra au Comité Exécutif LUE un rapport d'évaluation comportant un avis. Le Comité Exécutif LUE prononcera ou non la labellisation LUE de la plateforme.



## En conclusion, quels sont les intérêts à intégrer le programme INFRA+ et à demander le label STAR-LUE ?

---

La démarche de labellisation des IRs en tant que STAR-LUE vise des objectifs d'ouverture aux équipes de recherche et/ou d'innovation, d'amélioration continue des services rendus par les IRs, de mise en place d'une démarche qualité reconnue, d'accompagnement au montage de dossiers de reconnaissance dans le cadre des infrastructures de recherche nationales et européennes et de reconnaissance par les opérateurs de recherche et les organismes de financement de la recherche. La création d'un réseau STARs-LUE sera un puissant moteur de l'attractivité du site lorrain pour la construction de partenariats de recherche, d'innovation ou la formation de chercheurs et ingénieurs de haut niveau.

### ✓ Donner des perspectives de visibilité pour les communautés scientifiques et les décideurs sociaux et économiques

La labellisation STAR-LUE, complémentaire des démarches de labellisation en cours dans les établissements nationaux et européens, assurera une visibilité accrue aux IRs des partenaires de LUE, et apportera aux financeurs (collectivités régionales et Etat dans le cadre des projets régionaux, agences de financement nationales et européennes, entreprises partenaires, ....) des garanties quant à la pérennité et l'utilisation optimale de ces IRs et quant à leur capacité à faciliter l'émergence de nouveaux projets de recherche et d'innovation.

### ✓ Améliorer l'accessibilité des IRs aux communautés scientifiques du site et plus largement

La labellisation « STAR-LUE » vise à faciliter l'accessibilité et l'utilisation partagée des équipements de recherche. Elle vise également à développer un modèle économique approprié, rigoureux et attractif pour chaque STAR, prenant en compte les coûts de fonctionnement des structures, et précisant les conditions financières d'accès aux services des STARs-LUE.

### ✓ Valoriser les compétences, les formations et les services de la STAR grâce à un portail web performant

Le processus de labellisation « STAR-LUE » tend à améliorer la visibilité de l'expertise scientifique du site lorrain. La mise en place systématique d'une démarche de Gestion des Connaissances formalise et capitalise les savoirs, les savoir-faire et les faire-savoir. De plus, INFRA+ vise à bâtir un système d'informations performant d'aide à la caractérisation des plateformes et des compétences de la recherche, proposé dans le cadre de Lorraine Université d'Excellence. Pour notre territoire, le portail a pour objectif de faciliter l'innovation entre les communautés scientifiques et les entreprises, et ainsi de multiplier les chances de faire naître

des coopérations durables contribuant au dynamisme du territoire. La cartographie disponible sur le portail servira également de base pour la construction du prochain Contrat de Plan Etat Région.

L'objectif est de combiner des informations extraites des sites web de ces entités et des données issues de sources ouvertes pour proposer, un vaste ensemble d'informations permettant de les décrire et de les caractériser (publications et thèses, implication dans des projets de recherche collaborative, essaimage d'entreprises, brevets, ...).

#### ✓ Optimiser la traçabilité des activités de recherche

La mise en place d'une démarche qualité se basant sur le référentiel « STAR-LUE » permet de structurer et d'assurer la traçabilité des activités de recherche afin de faciliter l'accès aux différentes ressources (moyens expérimentaux, données, expériences réalisées) notamment au moyen de systèmes informatisés de gestion des données de laboratoires. Par rapport à l'extérieur, les protocoles de traçabilité contribuent à valoriser les résultats de recherche et à assurer au commanditaire de travaux de prestation la qualité des résultats produits. Au niveau de la structure, ils permettent de pérenniser et de transmettre les savoirs et savoir-faire, à capitaliser et communiquer les connaissances scientifiques et à assurer la bonne continuité des projets.

#### ✓ Renforcer la confiance et la crédibilité auprès des partenaires industriels et économiques

La labellisation « STAR-LUE » constitue un levier de développement des prestations et des contrats de recherche avec des partenaires économiques car elle démontre l'aptitude à fournir des produits et des services conformes aux exigences des parties prenantes.

## Qui contacter ?

Boninsegna Cléo, Chargée de projet pour la valorisation des structures de recherche. LUE.  
Université de Lorraine

Perilhon Laurent, Chargé d'études Qualité – Recherche. DAPEQ. Université de Lorraine.

[lue-infra@univ-lorraine.fr](mailto:lue-infra@univ-lorraine.fr)